

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lourdes, le 31 août 2026

Lourdes (65)

Conseil municipal du 22 septembre : une séance exceptionnellement organisée à l'Hôtel de ville

Le prochain conseil municipal, prévu le mardi 22 septembre à 18 h 30, se tiendra exceptionnellement en salle du Conseil municipal, à l'Hôtel de ville, villa Roques.

À l'occasion de la venue du Pape, plusieurs salles et bâtiments publics de la commune sont exceptionnellement mobilisés et réquisitionnés par les équipes de sécurité et d'intendance.

Dans ce contexte, et compte tenu notamment de l'indisponibilité du Palais des Congrès et de l'Espace Robert Hossein, le prochain Conseil municipal, prévu le mardi 22 septembre, se tiendra exceptionnellement en salle du Conseil municipal, à la Villa Roques.

Cette modification ponctuelle de lieu n'empêchera pas les habitants d'assister à la séance dans de bonnes conditions.

Comme pour les séances habituelles du Conseil municipal, le public pourra assister à la réunion.

Afin de permettre au plus grand nombre de suivre les débats, la séance sera retransmise en direct sur l'écran de la villa Gazagne, permettant ainsi aux personnes accueillies dans cet espace de suivre l'intégralité du conseil.

Cette organisation permet notamment de garantir l'accueil des personnes à mobilité réduite et de faciliter l'accès du public à la séance.

La Ville remercie les Lourdais pour leur compréhension face à cette situation exceptionnelle.